



Établissement accueillant les cyclotouristes

Fiche de renseignement et contrat

**Merci de retourner cette fiche de renseignement,
accompagnée des documents suivants :**

- Deux images en couleurs en format paysage (vue d'intérieur et vue d'extérieur) de votre établissement (photos imprimées ou photos numériques, en format .tif ou .jpg, résolution : 300 dpt, dimensions 4x3 cm, à envoyer à : info@bedandbike.lu)
- Brochure de votre établissement et tarifs en vigueur
- Le cas échéant, attestation de classification d'étoiles de votre établissement hôtelier

À renvoyer à :

LVI a.s.b.l.
« bed+bike »
4, rue Vauban
L-2663 Luxembourg

www.bedandbike.lu

Questionnaire

Afin d'obtenir la certification de qualité « bed+bike »,
merci de renseigner les données suivantes

Nom de l'établissement
Propriétaire/Gérant(e)
Rue
Code postal, Lieu
Téléphone
Fax
Email
Internet
Jour de fermeture (concerne uniquement la restauration)

1a. Type d'hébergement (maxi. 2 mentions)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Hôtel | <input type="checkbox"/> Ferme bio |
| <input type="checkbox"/> Pension | <input type="checkbox"/> Ferme proposant
de dormir sur la paille |
| <input type="checkbox"/> Chambre privée | <input type="checkbox"/> Appartement |
| <input type="checkbox"/> Appartement de vacances | <input type="checkbox"/> Auberge de jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Maison de vacances | <input type="checkbox"/> Bungalow |
| <input type="checkbox"/> Camping | |
| <input type="checkbox"/> Ferme | |
| <input type="checkbox"/> Autre hébergement _____ | |

1b. Nombre d'étoiles de classification

Merci de fournir une copie d'attestation
concernant le nombre et la validité des étoiles.

2a. Chambres/dortoirs/emplacements

Nombre de chambres/dortoirs/emplacements au total

dont

- | | |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chambres simples | <input type="checkbox"/> Suites |
| <input type="checkbox"/> Chambres doubles | <input type="checkbox"/> Appartements |
| <input type="checkbox"/> Chambres à plusieurs lits | <input type="checkbox"/> Bungalows |
| <input type="checkbox"/> Chambres dans
appartement de vacances | |

Autres _____

Nombre de lits au total

3. Sanitaires des chambres (en majorité)

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Chambre avec douche/bain et WC |
| <input type="checkbox"/> Chambre, eau froide/eau chaude |
| <input type="checkbox"/> Chambre, douche et WC sur le palier |

4. Prix par nuit

Merci d'indiquer ci-dessous la fourchette des prix (du tarif
le plus bas au tarif le plus élevé) par chambre et par nuit,
petit-déjeuner compris.

Chambre simple de € à € PDJ compris

Chambre double de € à € PDJ compris

Appartement/
Maison de vacances € à € PDJ non compris

Petit-déjeuner servi à
l'appartement de vacances € (si proposé)

Emplacement camping,
nuitée par personne

Prix par tente et par nuit €

Tarif réduit enfants oui non

Tarif réduit hors saison oui non

5. Restauration

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Restaurant | <input type="checkbox"/> Snack-bar/Supérette |
| <input type="checkbox"/> Cuisine végétarienne | <input type="checkbox"/> Sandwich |
| <input type="checkbox"/> Mise à disposition
de la cuisine | <input type="checkbox"/> Boissons |
| <input type="checkbox"/> Café/Bistro | <input type="checkbox"/> Coin barbecue |
| <input type="checkbox"/> Coin cuisine | <input type="checkbox"/> Supermarché |

6a. Services (chambre)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Téléphone | <input type="checkbox"/> Minibar |
| <input type="checkbox"/> Radio | <input type="checkbox"/> Balcon |
| <input type="checkbox"/> Télévision | <input type="checkbox"/> Terrasse |
| <input type="checkbox"/> Sèche-cheveux | <input type="checkbox"/> Chambre non fumeur |
| <input type="checkbox"/> Autres _____ | |

6b. Services (établissement)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salle de télévision | <input type="checkbox"/> Sèche-linge |
| <input type="checkbox"/> Café-restaurant avec terrasse | <input type="checkbox"/> Sèche-cheveux |
| <input type="checkbox"/> Piscine couverte | <input type="checkbox"/> WiFi |
| <input type="checkbox"/> Piscine non-couverte | <input type="checkbox"/> Salle de détente |
| <input type="checkbox"/> Salle de fitness | <input type="checkbox"/> Aire de jeux |
| <input type="checkbox"/> Sauna | <input type="checkbox"/> Minigolf |
| <input type="checkbox"/> Massages | <input type="checkbox"/> Lac de baignade |
| <input type="checkbox"/> Machine à laver | <input type="checkbox"/> Centre d'affaires |

Nombre de salles de réunion

Capacité maxi. de la plus grande salle

Autres services _____

7. Cartes de crédit acceptées

- Bancomat/Carte bleue
- Eurocard/Mastercard
- Visa
- Diners
- American Express

8. Autres informations et offres spéciales pour cyclotouristes

(p.ex. forfaits cyclotouristes, particularités gastronomiques etc.)

9. Accès

Gare la plus proche et distance

_____ km

10. Situation de l'établissement

La description suivante permet au client à deux roues de localiser facilement votre établissement

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Centre-ville/localité | <input type="checkbox"/> À proximité d'une forêt |
| <input type="checkbox"/> Périphérie | <input type="checkbox"/> En forêt |
| <input type="checkbox"/> À proximité d'un lac/ de cours d'eau | <input type="checkbox"/> Situation isolée |
| <input type="checkbox"/> Autre _____ | |

11. Mon établissement se trouve dans la région touristique suivante

- Ardennes luxembourgeoises
- Mullerthal-Petite Suisse luxembourgeoise
- Luxembourg, la capitale et ses environs
- La Moselle
- Les Terres Rouges
- L'Ouest

12. Mon établissement se trouve à proximité des pistes cyclables (PC) suivantes

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> PC1 – Piste cyclable du Centre | <input type="checkbox"/> PC13 – Piste cyclable Nicolas Frantz |
| <input type="checkbox"/> PC2 – Piste cyclable d'Echternach | <input type="checkbox"/> PC14 – Piste cyclable Eisch-Mamer |
| <input type="checkbox"/> PC3 – Piste cyclable des Trois Rivières | <input type="checkbox"/> PC15 – Piste cyclable de l'Alzette |
| <input type="checkbox"/> Chemin cyclable de la Moselle | <input type="checkbox"/> PC16 – Piste cyclable de la Sûre Moyenne |
| <input type="checkbox"/> Chemin cyclable de la Sûre | <input type="checkbox"/> PC17 – Piste cyclable de l'Ouest |
| <input type="checkbox"/> PC4 – Piste cyclable de la Syre | <input type="checkbox"/> PC18 – Piste cyclable des Ardoisières |
| <input type="checkbox"/> PC5 – Piste cyclable de l'Ernz Blanche | <input type="checkbox"/> PC19 – Piste cyclable du Lac de la Haute-Sûre |
| <input type="checkbox"/> PC6 – Piste cyclable des Trois Cantons | <input type="checkbox"/> PC20 – Piste cyclable de la Wiltz |
| <input type="checkbox"/> PC7 – Piste cyclable « Jangeli » | <input type="checkbox"/> PC21 – Piste cyclable du Nord |
| <input type="checkbox"/> PC8 – Piste cyclable de la Terre Rouge | <input type="checkbox"/> PC22 – Piste cyclable des Ardennes |
| <input type="checkbox"/> PC9 – Piste cyclable du Faubourg Minier | <input type="checkbox"/> PC23 – Piste cyclable « Benny » |
| <input type="checkbox"/> PC10 – Piste cyclable François Faber | <input type="checkbox"/> Jardins à suivre |
| <input type="checkbox"/> PC11 – Piste cyclable Charly Gaul | <input type="checkbox"/> Panoramatur |
| <input type="checkbox"/> PC12 – Piste cyclable de l'Attert | <input type="checkbox"/> Gënzentour |
| | <input type="checkbox"/> Syrdall Vëloroute |

Contrat

entre le ministère du Tourisme, L-2937 Luxembourg et

Nom de l'établissement
Gérant(e) resp. Représentant(e) légal(e) (prénom et nom)
Rue
Code postal, Lieu

1. Les annexes « Les critères de qualité bed+bike » et « Les prestations du ministère du Tourisme » font partie du contrat.
2. L'établissement propose en plus des critères de qualité au moins deux des « offres supplémentaires » cochées suivantes :

Pour hôtels/auberges :

- Conseiller les clients dès la réservation pour un voyage en transports en commun respectueux de l'environnement.
- Service de navette pour les clients à vélo.
- Location de vélos de bonne qualité.
- Offre de randonnées à vélo à la journée dans les environs de votre établissement et mise à disposition de matériel d'information supplémentaire sur la région.
- Transfert des bagages depuis le dernier et/ou vers le prochain établissement.
- Service de réservation pour la nuit suivante dans des établissements accueillant les cyclotouristes.
- Mise à disposition de pièces de rechange en collaboration avec le magasin de vélos le plus proche.
- Informations sur d'autres établissements accueillant les cyclotouristes dans la région.
- Panier-repas à emporter.
- Livre d'or contenant les meilleurs moments vécus à vélo dans la région.

Pour campings

- Parking vélos couvert ou local fermé, réservé aux vélos pendant la nuit.
- Chaises et tables à la disposition des cyclotouristes sur les emplacements tentes.
- Possibilités de se préparer à manger.
- Possibilités d'achat des articles de première nécessité.
- Éclairage des chemins menant vers les emplacements tentes.
- Mise à disposition de pièces de rechange en collaboration avec le magasin de vélos le plus proche.
- Informations sur d'autres établissements accueillant les cyclotouristes dans la région.
- Location de tentes, camping-cars, mobile-homes, bungalows etc.
- Location de vélos de bonne qualité.
- Offre de randonnées à vélo à la journée dans les environs de votre établissement et mise à disposition de matériel d'information supplémentaire sur la région.

3. Les tarifs

Hôtel/auberge

Frais d'inscription uniques

- Etablissement à partir de 9 lits : 123,- Euro
- Etablissement jusqu'à 8 lits : 82,- Euro

Cotisation annuelle : Cotisation de base : 35,- Euro, plus cotisation d'exploitation : total chambres disponibles x 6,- Euro = Euro (jusqu'à un maximum de 420,- Euro).

Camping

Frais d'inscription uniques : 123,- Euro

Cotisation annuelle : 125,- Euro

Les factures de l'inscription sont établies par la LVI à l'initiative du ministère du Tourisme. En tant que « a.s.b.l. », la LVI est dispensée de la TVA au Luxembourg (prix nets).

La plaquette "bed+bike" (chiffre 7) sera mise à disposition après paiement de la facture.

- Frais d'inscription camping (unique) : 123,- Euro
- Frais d'inscription plus que 9 lits (unique) : 123,- Euro
- Frais d'inscription jusqu'à 8 lits (unique) : 82,- Euro
- cotisation annuelle - camping : 125,- Euro
- cotisation annuelle hôtel/auberge (veuillez remplir) : cotisation de base 35,- Euro

total chambres disponibles x 6,- Euro = Euro

cotisation annuelle Euro

4. L'établissement confirme détenir les droits d'auteur de toutes les images fournies et les met gratuitement à disposition du ministère du Tourisme resp. de la LVI dans le cadre de la base de données sur Internet et des publications en rapport avec « bed+bike ».
5. La certification « bed+bike » repose sur une fiche de renseignement. Avant l'attribution du label, l'établissement est visité et un contrôle concernant le respect des critères est effectué. Au cours des années, des contrôles inopinés et des visites organisées sont réalisés. Chaque client peut faire une réclamation auprès du ministère du Tourisme. En cas de plusieurs réclamations clients, le ministère du Tourisme se réserve le droit d'effectuer un contrôle supplémentaire.
6. Pour cette certification de qualité, le ministère du Tourisme a emprunté, sous licence, le label « bed+bike » de l'ADFC (Allgemeiner Deutscher Fahrrad-Club). Ce logo est une marque protégée par la loi et son utilisation est strictement réservée aux établissements accueillant les cyclotouristes reconnus par le ministère du Tourisme et ayant signé le présent contrat. La fin du contrat signifie aussi la fin de l'autorisation d'utilisation du logo.
7. La plaque « bed+bike » est mise à disposition en prêt. Le ministère du Tourisme demeure le propriétaire de la plaque. Chaque année, l'établissement reçoit une vignette à coller sur la plaque « bed+bike » à l'endroit prévu à cet effet.
8. Les conditions du contrat prennent effet à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prend fin à l'expiration de l'année, si l'établissement fait parvenir au ministère du Tourisme un avis de résiliation avant le 30 juin ou s'il y a résiliation ordinaire de la part du ministère du Tourisme. Le ministère du Tourisme se réserve le droit de procéder à une résiliation extraordinaire pour motif grave. Si le contrôle, effectué au cours de la durée du contrat, révèle que les critères des chiffres 1 et 2 ne sont pas respectés, le ministère du Tourisme se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, notamment si l'établissement ne remplit pas les exigences minimales dans les délais imposés par le ministère du Tourisme.

En cas de résiliation du contrat avec effet immédiat, les frais couvrant l'année en cours à payer par l'établissement selon chiffre 3 restent dus. Le retrait implique une résiliation extraordinaire qui met un terme au contrat. À l'expiration du contrat, l'établissement n'est plus autorisé à utiliser le logo (chiffre 6) et doit remettre la plaque (chiffre 7) au ministère du Tourisme.

Lieu d'exécution et tribunal compétent : Luxembourg.

Signature Gérant(e)
Prénom et nom du Gérant/de la Gérante en lettres capitales
Lieu /Date